

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	14

Vote
Pour : 11
Contre : 3
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 mai à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 mai 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 22 MAI 2025

Et publication ou notification le :
22 MAI 2025

Excusées : MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie.

A été nommé secrétaire : M. Jérôme BRUN

2025_05_04 – Permis d'aménager chemin du Chêne vert : création du nom de l'impasse

Dans le cadre du permis d'aménager PA 08518924C0001 par Monsieur GROLLIER Jean-Claude concernant la réalisation du lotissement de 5 lots au chemin du Chêne Vert, Monsieur le Maire propose d'attribuer un nom à l'impasse. Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil pour proposer un nom.

Propositions de noms :

- Impasse de la Charrie Mercière (cadastre Napoléonien),
- Impasse de la Charrie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Décide de retenir le nom de l'impasse suivant pour le lotissement situé chemin du Chêne vert : impasse de la Charrie.

Résultat du vote : 11 voix pour Impasse de la Charrie

3 voix pour Impasse de la Charrie Mercière

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22 MAI 2025

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN